<u>Pré-instruction du supplément familial de traitement (SFT)</u> par les gestionnaires de proximité dans le SIRH Agorha

(MAJ 5 septembre 2016)

Une note de service publiée sur BO-Agri présente les modalités de gestion du SFT et le rôle des différents intervenants au MAAF. Il convient de s'y référer.

Le présent mode opératoire est destiné aux gestionnaires de proximité (GP) qui souhaitent disposer d'un « pas à pas » pour la pré-instruction du SFT dans le SIRH Agorha.

Dans Agorha, le module de gestion administrative et celui relatif au SFT constituent deux univers cloisonnés. Avant toute mise en place du SFT, le gestionnaire de proximité doit veiller à la mise à jour du dossier administratif sur Agorha, en particulier : congé de maternité, naissance d'un enfant et tout événement médical lié à la maternité ou la naissance.

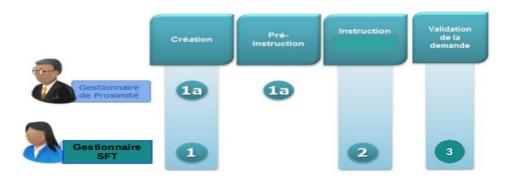
Le droit au SFT est ouvert en fonction du nombre d'enfants à charge à raison d'un seul droit par enfant. Ce module permet aux gestionnaires de pré-instruire les demandes de SFT pour :

- l'ouverture des droits au SFT,
- la fermeture des droits au SFT (inutile en cas de départ définitif des agents ou de décès),
- la modification du SFT suite à une augmentation du nombre d'enfants.

A ce jour, les gestionnaires de proximité n'ont pas à intervenir dans le module SFT d' Agorha pour les changements de situation familiale suivants :

- les mariages / concubinages / PACS,
- les séparations,
- les décès de l'enfant à charge ou du conjoint / concubin / partenaire de PACS.

La procédure utilise le workflow suivant :



Les rôles

- Le **Gestionnaire de Proximité** crée la demande en pré-instruction,
- Le Gestionnaire du SFT (au service des ressources humaines)
 - instruit la demande,
 - la valide pour mise en paiement.

Chapitre 1 Création et fermeture de dossier SFT

Si vous contactez l'assistance utilisateurs, la procédure Agorha est F07, variante a.



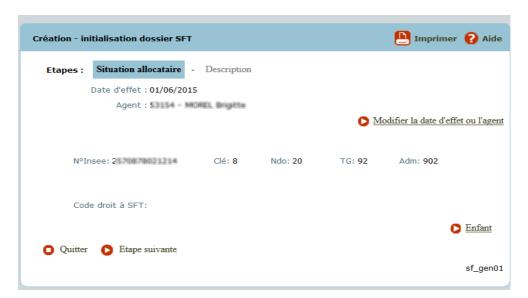
Gestion Administrative > Demandes > Création > SFT > Dossier SFT>Initialisation

a <u>Initialisation</u> / création de dossier

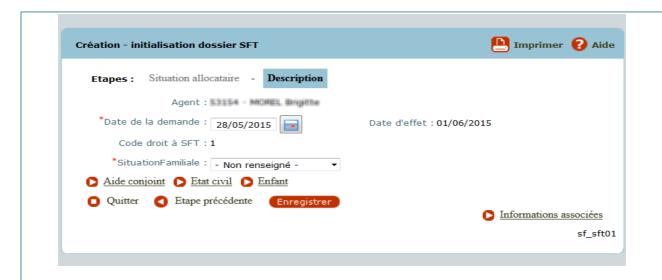


Procédure détaillée

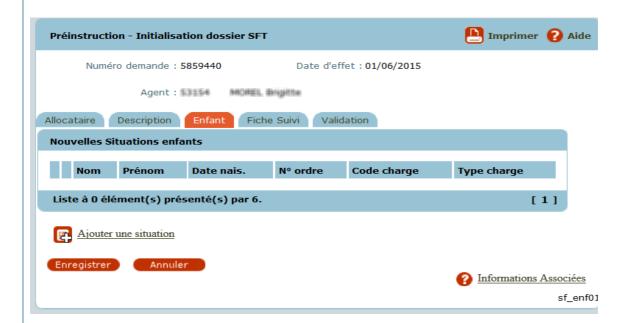
Étape	Action - Explication
1	Saisissez la date d'effet et le numéro de l'agent . - la date d'effet pour un recrutement d'agent correspond à la date de prise en charge. - la date d'effet pour un agent déjà au ministère de l'agriculture correspond au 1 ^{er} jour du mois qui suit la naissance de l'enfant.



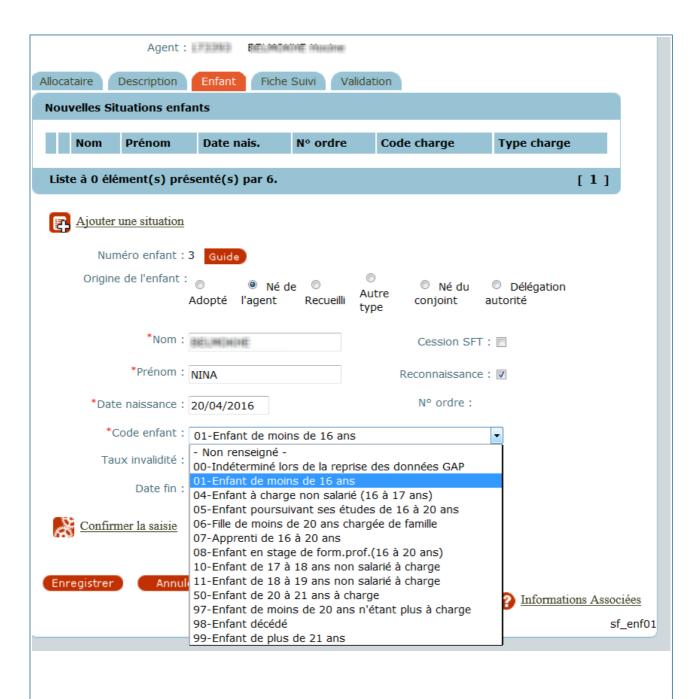
Étape	Action - Explication
2	En création, saisissez la situation familiale et cliquez sur enregistrer.

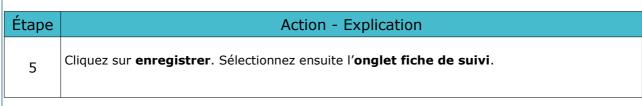


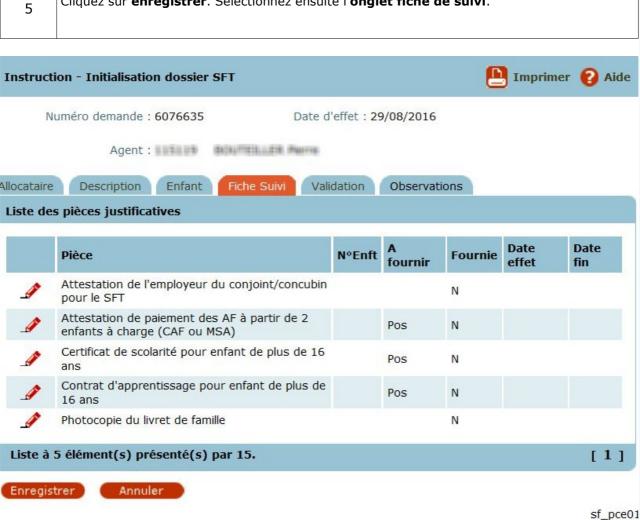
Étape	Action - Explication
3	Sélectionnez l'onglet enfant et cliquez sur ajouter une situation .



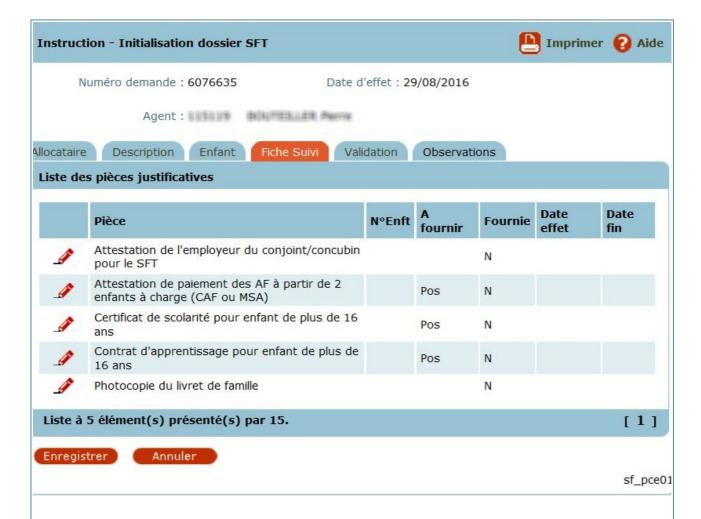
Étape	Action - Explication
4	Saisir toutes les informations concernant l'enfant et saisir le code enfant qui correspond à la situation de l'enfant. Puis cliquez sur confirmer la saisie.







Étape	Action - Explication
6	Cliquez sur les pièces justificatives à fournir. Dans l'exemple de la naissance d'un enfant, il convient de sélectionner l'attestation de l'employeur du conjoint/concubin pour le SFT et la photocopie du livret de famille.



Étape	Action - Explication
7	Une fois la saisie des éléments terminée, cliquez sur confirmer la saisie Répétez cette opération pour chaque pièce justificative à fournir.

Étape	Action - Explication
8	Cliquez sur enregistrer. Sélectionner « OK » afin de constituer la fiche de suivi. Imprimer la fiche de suivi. Cliquez sur l'onglet Validation.



Étape	Action - Explication
9	Cochez « acceptée ». Cliquez sur Enregistrer

Si l'on recherche la demande dans le menu « vie de la demande », on peut voir que la demande est maintenant à l'état F1, en attente d'instruction du gestionnaire du SFT.



b Fermeture du dossier



Gestion Administrative > Demandes > Création > SFT > Dossier > Fermeture

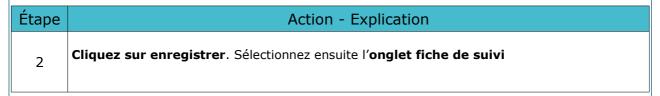


Procédure détaillée

Si vous contactez l'assistance utilisateurs, la procédure Agorha est F08, variante a.

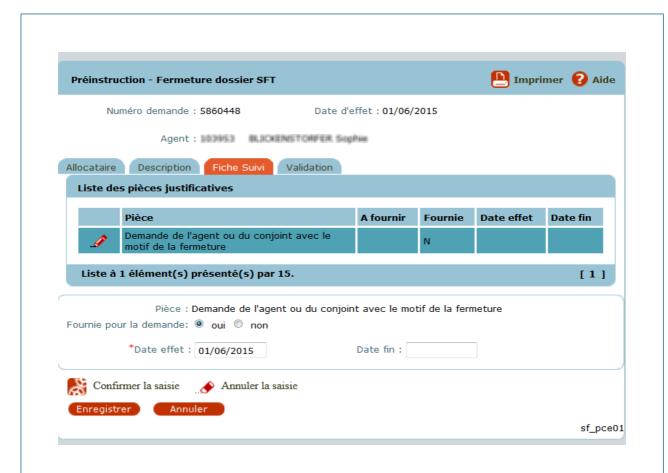
Étape	Action - Explication
1	Saisissez la date d'effet et le numéro de l'agent la date d'effet est la date réelle de fin de dossier.

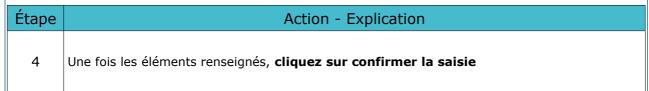




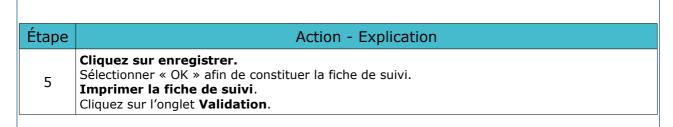


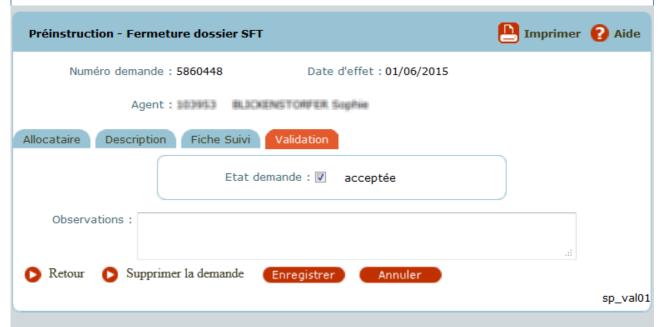
Étape	Action - Explication
3	Cliquez sur « la demande de l'agent ou du conjoint avec le motif de la fermeture » à fournir.











Étape	Action - Explication
6	Cochez « acceptée ». Cliquez sur Enregistrer

Si l'on recherche la demande dans le menu « vie de la demande », on peut voir que la demande est maintenant à l'état F1, en attente d'instruction du gestionnaire du SFT.

Chapitre 2 Augmentation du nombre d'enfants

Gestion Administrative > Demandes > Création > SFT > Augmentation du nombre d'enfants>Enfant né de l'agent

Si vous contactez l'assistance utilisateurs, la procédure Agorha est F20, variante a.

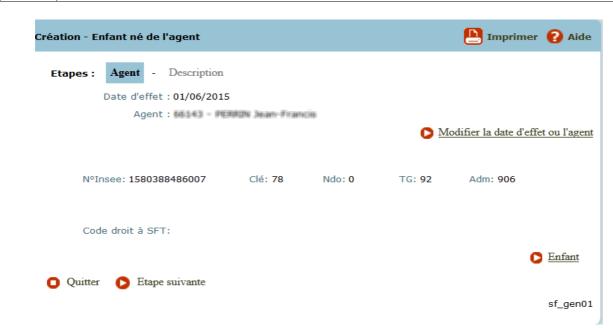
a <u>Enfant né de l'agent, enfant adopté, enfant recueilli, enfant</u>

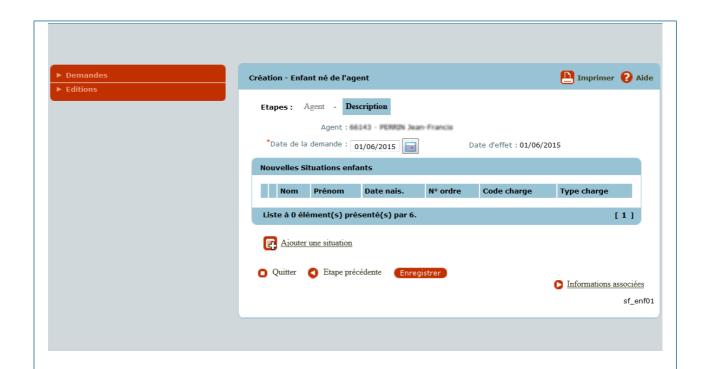
né du conjoint/concubin



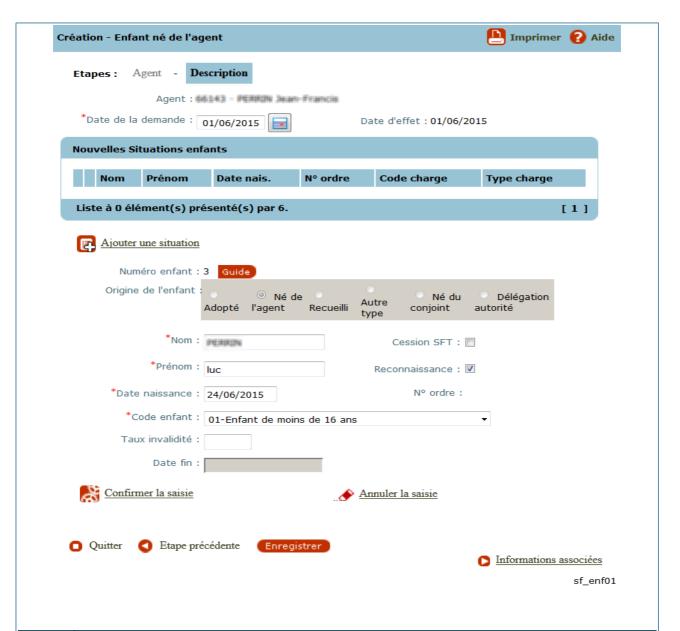
Procédure détaillée de la procédure Enfant né de l'agent

Étape	Action - Explication
1	Saisissez la date d'effet et le numéro de l'agent. - la date d'effet pour un enfant né de l'agent correspond au premier jour du mois qui suit la naissance.

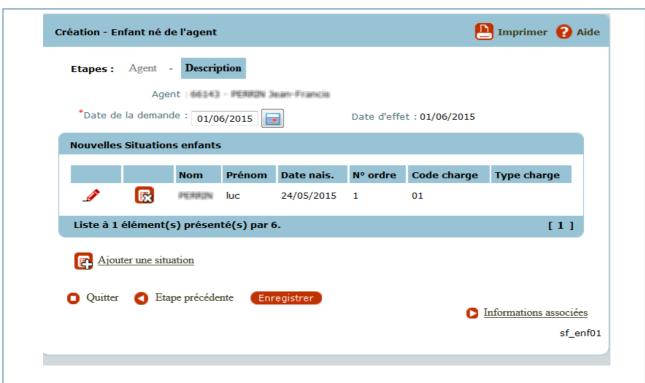




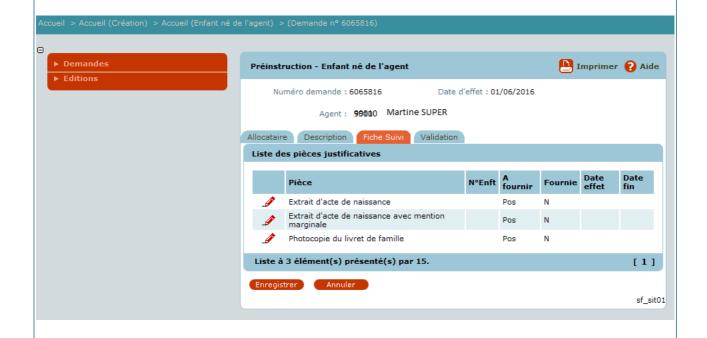
Étape	Action - Explication
2	Cliquez sur ajouter une situation.



Étape	Action - Explication
3	Saisir les différents éléments relatifs à l'enfant, puis cliquez sur confirmer la saisie.

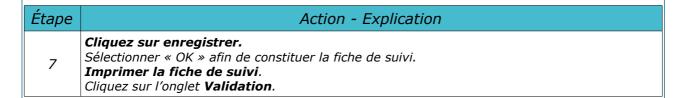






Étape	Action - Explication
	Cliquez sur les pièces justificatives à fournir. Dans l'exemple d'une naissance d'un enfant, il convient de sélectionner l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie du livret de famille (et l'attestation de paiement des allocations familiales de la CAF ou de la MSA à partir de 2 enfants).

Étape	Action - Explication
6	Une fois les éléments renseignés, cliquez sur confirmer la saisie





Étape	Action - Explication
8	Cochez « acceptée ». Cliquez sur Enregistrer

Si l'on recherche la demande dans le menu « vie de la demande », on peut voir que la demande est maintenant à l'état F1, en attente d'instruction du gestionnaire du SFT.



Le menu « augmentation du nombre d'enfants » comporte d'autres variantes pour lesquelles vous pouvez procéder de la même manière que pour « Enfant né de l'agent ».

▼ Augmentation du nombre d'enfants	F20a	
► Enfant né de l'agent	F20b	
► Enfant adopté	F20c	
► Enfant recueilli	F20d	
► Enfant né du conjoint / concubin		